

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'Érable  
MUNICIPALITÉ DE Villeroy**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE Villeroy, dûment convoquée et tenue le 10 décembre 2020, à 19 h 00, au bureau municipal situé au 398, Principale, Villeroy.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Éric Chartier, maire  
M. Patrice Goupil, conseiller siège no 1  
M. Yvan Paquet, conseiller siège no 2  
Mme Danielle Vachon, conseillère siège no 3  
Mme Roxane Laliberté, conseillère siège no 4  
Mme Mélanie Faucher, conseillère siège no 5  
M. Maxime Bédard, conseiller siège no 6

Tous, formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Chartier, maire.

**ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Mme Joannie Lamothe, directrice générale adjointe en remplacement de Mme Sylvie Côté, directrice générale

La présente séance du conseil est tenue à huis clos, puisque la municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues. Il est donc dans l'intérêt public de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Éric Chartier, adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

**ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Éric Chartier informe l'assemblée que la séance du conseil sera enregistrée.

**20-12-242 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit se prononcer sur une affaire urgente, que les conseillers et conseillères ont été avisé(e)s par téléphone, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation officiel;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière est absente, les conseillers et conseillères désignent Mme Joannie Lamothe pour agir à titre de secrétaire-trésorière;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RENONCER à l'avis de convocation officielle pour cette séance et DE NOMMER Mme Joannie Lamothe pour agir à titre de secrétaire-trésorière.

Adoptée.

## **20-12-243 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ORDRE DU JOUR  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL, JEUDI 10 DÉCEMBRE – 19 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1 Mot de bienvenue et constat du quorum
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. FIN D'EMPLOI D'UN (E) EMPLOYÉ (E)
4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

## **20-12-244 3. FIN D'EMPLOI D'UN (E) EMPLOYÉ (E)**

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu d'identifier l'employé visé par la présente dont les membres du conseil connaissent tous l'identité et que cet employé sera par conséquent identifié comme étant l' « employé visé »;

CONSIDÉRANT les représentations faites aux membres du conseil concernant la prestation de travail de l'employé visé;

CONSIDÉRANT les suivis effectués auprès de l'employé visé quant à sa prestation de travail et les constats tirés de ces suivis, lesquels ont été portés à l'attention des membres du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont eu l'occasion de prendre connaissance d'une lettre de fin d'emploi adressée à l'employé visé et se déclarent en accord avec son contenu;

CONSIDÉRANT la recommandation du maire;

Il est proposé par Patrice Goupil

Secondé par Maxime Bédard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s :

DE mettre fin à l'emploi de l'employé visé en date de la présente et d'entériner la décision du maire de remettre à l'employé visé une lettre de fin d'emploi en date de ce jour.

Adoptée.

## **20-12-245 4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Roxane Laliberté

QUE la séance soit levée à 19 h 03.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

*Éric Chartier*  
Éric Chartier, maire

*Joannie Lamothe*  
Joannie Lamothe, secrétaire-trésorière adjointe